**Notion: N0130**

**Notion originale: parler régional**

**Notion traduite: parler régional**

Autre notion traduite avec le même therme: (italien) parlata regionale

**Document: D572**

Titre: Pour une définition de la notion de "langue régionale"

Type: linguistique - article de périodique

Langue: français

Auteur: PASCAUD, Antoine

Auteur: VIAUT, Alain

In : Lengas, revue de sociolinguistique, n°82, 2017, pp. 1-26

Lien: http://journals.openedition.org/lengas/1380 [consulté le 25 février 2019]

Extrait E2912, p. 5-6

 De leur côté, les dictionnaires généralistes n’abordent que peu la notion. Si la locution "langue régionale" ne peut être une entrée dictionnairique, elle est toutefois mentionnée dans les usages. Ainsi, le Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi) la signale une fois dans l’article "régional" lorsqu’il est question de "parler régional", associé à "langue régionale". Aucune définition n’y est ainsi donnée, une simple utilisation en contexte illustre la notion de "parler régional". Le Dictionnaire culturel en langue française (Rey 2005), plus disert sur la question, fournit par le biais des entrées "régional" et "régionalisme" des éléments concrets de définition pour "langue régionale". Ainsi, à partir de l’entrée "régional", on trouve : "Langues régionales, parlées dans une ou quelques régions et non dans la totalité du territoire d’une langue nationale". La notice renvoie par ailleurs à l’entrée "régionalisme" qui, dans sa troisième section, mentionne les "fait[s] de langue[s] propre[s] à une région", sans pour autant évoquer la notion de langue régionale. Une définition plus consistante se trouve dans le Larousse en ligne qui, dans son article "régional", présente un onglet "français régional" où se trouve la définition reproduite ci-dessous :
Langue régionale, langue qui, dans le cadre national, diffère nettement de la langue officielle standard et dont les locuteurs posent le problème de son statut et de sa transmission comme langue de communication et de culture. (En France, il s’agit de trois langues romanes [l’occitan, le catalan et le corse], deux germaniques [l’alsacien et le flamand], une celtique [le breton] et une d’origine non indoeuropéenne [le basque]).
Cette définition-ci, au format réduit d’un dictionnaire généraliste en l’occurrence en français, intéressante en ce qu’elle évoque le rapport régional/national, les représentations des locuteurs et la relation avec la langue officielle, propose une liste de langues qui élude la relation constitutive entre alsacien et allemand, en oubliant en outre la Lorraine germanophone, et ne tient pas compte du franco-provençal.

**Document: D021**

Titre: Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: DUCROT, Oswald

Auteur: TODOROV, Tsvetan

Ed. :Editions du Seuil, Paris, 1972, 470p.

Extrait E1670, p. 80

 Dialecte ou patois. On entend par là un parler régional (l'alsacien, le berrichon…) à l'intérieur d'une nation où domine officiellement (c'est-à-dire, au regard de l'administration, de l'école etc.) un autre parler.

Extrait E1671, p. 80

 a) Chaque patois est lui-même constitué par une multitude de parlers locaux, assez différents, souvent, pour que les usagers de l'un aient des difficultés à comprendre ceux d'un autre. b) On ne parle pas de patois que pour des parlers apparentés historiquement (et de façon assez directe) à une langue officielle . Si l'alsacien, apparenté à l'allemand, ou le provençal, apparenté au français, sont des patois, le breton, et, encore plus, le basque sont considérés comme des langues. Dans bien des cas, cependant, la frontière est indécise. c) La parenté existant entre les patois et la langue officielle ne signifie en rien que les premiers soient dérivés de la seconde, qu'il y ait d'elle à eux une filiation. Le plus souvent, la langue officielle est simplement un parler régional qui a été étendu autoritairement à l'ensemble d'une nation (ainsi l'allemand moderne est un parler germanique particulier, qui a été imposé à toute l'Allemagne : cette extension a été facilitée notamment par le fait qu'il a été utilisé par Luther pour sa traduction de la Bible). d) On comprend alors l'intérêt des patois pour la connaissance de l'origine des langues officielles , cette origine étant commune souvent aux uns et aux autres.

**Document: D015**

Titre: Sociolinguistique. Epistémologie, langues régionales, polynomie

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: MARCELLESI, Jean-Baptiste

Ed. :L'Harmattan, Paris, 2003, 308p.

Extrait E1656, p. 92

 Le numéro de Langue françaises sur les parlers régionaux (n° 18), à une exception près, concernait le français en tant que variable et sa délimitation grâce aux variables de la description dialectologique ou à la comparaison avec les formes dialectales supposées (à bon droit) les plus proches de lui (parlers d'oïl). L'objet langues régionales est tout différent : il est constitué par une liste provisoirement close de langues différentes du français dont un trait important ici est l'autochtonie telle qu'on peut l'entendre dans ce cas : le mot réfère ainsi au fait que lors de la constitution des Etats modernes, à la fin du moyen-âge, ces langues étaient parlées, en gros, dans leur ressort actuel : mais il suffirait de référer l'autochtonie à un ou deux siècles avant notre ère pour constater qu'une seule (le basque) parmi les langues actuelles (français compris) serait autochtone.